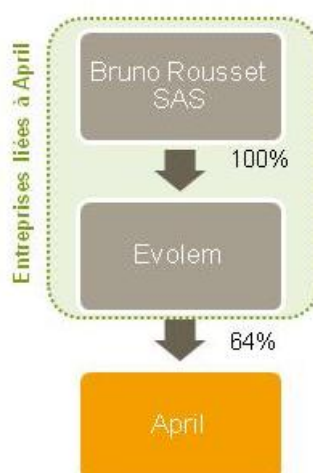


Lyon, le 23 juin 2014

## APRIL éligible au PEA-PME

### April confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME

APRIL entre, en effet, dans les critères d'éligibilité définis par le décret d'application du 4 mars 2014. Ces critères sont appréciés au niveau de la société Bruno Rousset SAS, détentrice au 100% d'Evolem (actionnaire majoritaire d'April à 63,6% et société « liée » à April comme défini dans l'Annexe I Article 3.3. au règlement CE n° 800/2008).



Pour mémoire, les critères fixés par le gouvernement sont un effectif inférieur à 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Md€ ou un total de bilan inférieur à 2 Md€ d'autre part.

Ces critères seront revus dans 1 an sur la base des comptes 2014.

Le dispositif PEA-PME, qui complète le PEA, permet aux contribuables de bénéficier au bout de cinq ans d'une exonération d'impôts sur les gains réalisés sur des investissements dans les PME et ETI avec un plafond de 75 000€.

#### *A propos d'APRIL*

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi l'innovation comme moteur de son développement. Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir en moins de 20 ans, le 1er courtier grossiste en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale avec une implantation dans 37 pays. Plus de 4 000 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions d'assurances et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises, soit quelque 6 millions d'assurés. APRIL a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 778,6 M€. APRIL est coté sur Euronext Paris (Compartiment B, SRD).

#### **Contact**

**Ana Roibas** - +33 (0)4 72 36 49 31 – 07 86 05 28 99 – [ana.roibas@april.com](mailto:ana.roibas@april.com)